

Le collège de Perharidy, lauréat d'un concours national

Roscoff - Publié le 08/04/2016

Le collège de Perharidy a participé, en janvier dernier, au concours « Non au harcèlement ». Tous les ans, ce prix permet aux élèves, de 8 à 18 ans, de prendre collectivement la parole pour s'exprimer sur le harcèlement, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo.

Les collégiens et patients ont connu, pour beaucoup d'entre eux, une scolarité chaotique. Victimes de harcèlement, certains ont développé une phobie scolaire qui les a conduits à une déscolarisation.

Accompagnés par l'équipe enseignante et l'artiste slameur Lhomé, les élèves ont écrit un titre de slam *Le Droit au Bonheur*, et réalisé un vidéoclip. Le slam est une écriture poétique de l'intime. Les collégiens s'en sont saisis pour mettre des mots sur leurs maux, partageant leurs souffrances à travers une création artistique.

L'équipe pédagogique a soumis un extrait vidéo de la prestation de quatre élèves, sur la scène de la Carène, à Brest, en juin 2015. Ultime défi relevé par les collégiens victimes de harcèlement dans leurs anciens établissements : monter sur scène pour défendre leur chanson et affronter le regard de leurs pairs.

Ce projet collectif vient de remporter le prix « coup de coeur académique ». Une cérémonie officielle de remise du prix aura lieu en mai prochain.